L'ajournement

plus loin parce que cela serait vraiment préjuger de la conclusion aux consultations qui pourraient être entreprises.

Toutefois, j'aimerais expliquer la situation telle que la connaissaient le CN et le ministère avant le tout récent événement qu'a mentionné le député. Premièrement, j'aimerais signaler que la ligne principale du CN traversant Winnipeg passe par la base des Forces canadiennes entre Kenaston et l'avenue Wilkes. A l'heure actuelle, il n'y a aucune résidence à moins d'un quart à un demi-mille de cette ligne. Le quartier en question est réservé à l'industrie lourde. Le projet du CN a été classé comme industrie légère. Une étude du gouvernement fédéral portant sur l'environnement a été terminée, et elle recommandait d'approuver l'emplacement puisqu'on considérait qu'il n'avait pas de répercussions néfastes sur la localité. Sur la foi de cette étude, l'arrêté en conseil fédéral a été adopté.

On a fait une étude du niveau de bruit dans le quartier, et on a trouvé que le niveau à l'endroit envisagé était plus

bas que dans les rues du quartier Tuxedo. Le comité de l'environnement de la ville de Winnipeg a approuvé l'emplacement en 1974. Le CN a étudié d'autres emplacements, mais aucun ne répondait aux exigences soit du chemin de fer soit de la localité. Le CN a signé un bail avec le propriétaire du terrain choisi.

Mon honorable ami a invité le ministre il y a à peine quelques jours à entreprendre d'autres consultations sur ce point. Le ministre a accepté, et je ne pense pas qu'il convienne de faire d'autres commentaires à ce moment-ci.

- M. Paproski: C'est ce qu'ils ont dit à Edmonton.
- M. McKenzie: L'étude portant sur l'environnement est périmée.
- M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 22.)

FIN DU VOLUME IX